

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Montaine s'est réuni **en session ordinaire**, dans la salle de réunion de la mairie, **le lundi 22 juin 2015 à 18 heures 30**, sous la présidence du 1<sup>er</sup> Adjoint, Madame Christine CHEVASSON.

Membres présents : MM Jean-Bernard GRIMAUULT, Frédéric CHESNET, Patrick REDOUTÉ, Christian CHESNET, Antoine VALENT, Emily DECLERCK, Mesdames Christine CHEVASSON, Léa de POMYERS, Rose-May BOURBON et Muriel KUBICKÉ.

Absents excusés : Hervé de POMYERS (empêché) et Patrick REDOUTÉ

---

Ordre du jour :

1. Adoption des modalités de répartition du FPIC 2015
  2. Mise en place du service ADS communautaire (fin de l'instruction des dossiers d'urbanisme par la DDT du Cher au 1<sup>er</sup> juillet 2015, pour les communes qui possèdent un document d'urbanisme).
  3. Musée Marguerite Audoux
    - devis pour l'attestation accessibilité aux personnes handicapées
    - devis pour la fabrication des tickets d'entrée
    - fourniture et installation des extincteurs et du plan d'évacuation
    - achats d'objets touristiques
    - délibération pour fixer les tarifs des livres et autres objets touristiques vendus au Musée
  4. Questions diverses
- 

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe ouvre la séance à 18 heures 30 et donne lecture de l'ordre du jour.

## **1- Adoption des modalités de répartition du FPIC**

Madame AGENY-CHEVASSON explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur les modalités d'application du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), . La communauté de communes Sauldre et Sologne prend en charge 40 % du FPIC, afin de maintenir cette répartition « dérogatoire libre »

## **2- Mise en place du service ADS communautaire (fin de l'instruction des dossiers d'urbanisme par la DDT du Cher au 1<sup>er</sup> juillet 2015, pour les communes qui possèdent un document d'urbanisme)**

Madame AGENY-CHEVASSON informe l'assemblée que la CDC Sauldre et Sologne a organisé une réunion le 15 juin 2015 relative à la mutualisation de l'instruction des actes de droits des sols (ADS). Madame AGENY-CHEVASSON explique que la loi ALUR supprime à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, la mise à disposition des services instructeur de l'Etat pour les communes compétentes en matière de délivrance des actes d'urbanisme, si ces communes sont membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants.

La commune de Sainte-Montaine est dans ce cas, car elle est régie par une carte communale avec compétence du Maire.

La communauté de communes propose de mutualiser le service d'instruction de l'ADS via les services de la commune d'Aubigny sur Nère qui possède les moyens humains, les moyens matériels avec les logiciels d'instructions et les locaux.

Le coût du service pris en charge par la CDC Sauldre et Sologne s'élève à 118 € pour une année complète de fonctionnement sur la base de 350 autorisations instruites.

Madame AGENY-CHEVASSON demande si l'assemblée est d'accord pour transférer l'instruction ADS à la mairie d'Aubigny via la CDC Sauldre et Sologne.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

### **3- Musée Marguerite Audoux :**

➤ **Devis pour l'attestation accessibilité aux personnes handicapées**

Madame AGENCY-CHEVASSON explique à l'assemblée que pour être en conformité avec la réglementation sur l'ouverture des ERP (établissements recevant du public), il faut qu'un architecte délivre une attestation de vérification technique d'accessibilité aux personnes handicapées.

2 devis ont été demandés à Mme Sylvie CLAMENT, qui propose cette prestation pour un montant de 200 € HT et à QUALICONSULT pour un montant de 350 € HT.

L'assemblée retient la proposition de Mme Sylvie CLAMENT

➤ **Devis pour la fabrication des tickets d'entrée**

Madame AGENCY-CHEVASSON dit qu'il faut 3 carnets de tickets différents, un pour le tarif adulte de 5 €, un pour le tarif groupe de 4 € et un pour le tarif enfant de 3 €.

2 devis ont été demandés pour la fabrication de 50 carnets de 20 tickets par catégorie de tarif, à ICE à St-Satur pour un montant TTC de 531 € et à l'Imprimerie du Mont Henri IV à Henrichemont pour un montant TTC de 447 €.

L'assemblée retient la proposition de l'Imprimerie du Mont Henri IV.

➤ **Fourniture et installation des extincteurs et du plan d'évacuation**

Madame AGENCY-CHEVASSON informe l'assemblée qu'il faut installer des extincteurs au musée, ainsi qu'un plan d'évacuation, un devis a été demandé à la société EXTINCTEUR ECLAIR, avec laquelle la mairie est sous contrat, qui propose la fourniture, la pose et la garantie de 3 extincteurs (dont 2 appareils à eau pulvérisée de 6 litres et 1 appareil à neige carbonique) pour 540 € HT et le plan d'évacuation pour 170 € HT.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

➤ **Achats d'objets touristiques**

Madame AGENCY-CHEVASSON propose à l'assemblée d'acquérir des objets qui seront mis en vente au musée :

- des stylos pour un coût d'achat de 3.58 € TTC
- des sacs pour un coût d'achat de 2.78 € TTC
- des calepins pour un coût d'achat de 1.38 € TTC

L'assemblée approuve à l'unanimité et décide que seul le logo apparaîtra sur les sacs et les stylos et le logo + une photo de Marguerite Audoux + les coordonnées apparaîtront sur le calepin.

➤ **Délibération pour fixer les tarifs des livres et autres objets touristiques vendus au Musée**

L'assemblée fixe comme suit, les tarifs des livres et autres objets touristiques mis en vente au musée :

| Description du produit   | Tarif   |
|--|---------|
| Carnet bois  | 20.00 € |
| Crayon branche   | 3.00 €  |
| Sac en coton logo musée Marguerite Audoux                                      | 4.00 €  |
| Calepin logo musée Marguerite Audoux   | 2.00 €  |
| Stylo logo musée Marguerite Audoux   | 4.00 €  |
| Lot « calepin + stylo » logo Marguerite Audoux                                 | 5.00 €  |
| Livre "les aventures de Télémaque » de Fenelon                                 | 9.20 €  |
| Livre « Après la vague » de Oriane Charpentier                                 | 8.90 €  |
| Livre « Douce lumière » de Marguerite Audoux                                   | 18.25 € |
| Livre « Marie-Claire suivi de l'atelier de Marie-Claire » de Marguerite Audoux | 11.70 € |
| Livre « de la ville au moulin » de Marguerite Audoux                           | 18.00 € |
| Livre « Terroir de Marguerite Audoux » de Bernard-Marie Garrault               | 16.00 € |
| CD « Marie-Claire »  | 21.50 € |

➤ **Nombre de visites du musée pour le mois de mai : 60 personnes, soit une recette de 286 €**